

2024
2026

SPASER LACQ-ORTHEZ

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS
SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ



SOMMAIRE

AXE 1 > LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT 4

Objectif 1 : Maîtriser nos consommations énergétiques et respecter l'environnement 4

Objectif 2 : Gérer les déchets de manière vertueuse et intégrée 6

Objectif 3 : préserver la biodiversité, les milieux naturels et protéger la santé 7

AXE 2 > L'ÉQUITÉ SOCIALE 8

Objectif 1 : augmenter la part des marchés intégrant des heures d'insertion, développer le recours à un critère de valorisation de la démarche sociale 8

Objectif 2 : Développer le recours aux marchés réservés / augmenter le volume de dépenses auprès des structures Esat/Ea 8

Autres actions générales 9

AXE 3 > UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE 10

AXE 4 > UNE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE D'ACHAT 11

Objectif 1 : Mettre en place un processus d'achats responsables 11

Objectif 2 : promouvoir la RSE dans les marchés publics 11



NOS ACHATS EN CHIFFRES

Part de nos marchés publics comportant une clause ou un critère environnemental et/ou social :

37%

en 2021

41%

en 2022

60 consultations lancées chaque année,

pour 90 marchés attribués.

1 968 heures d'insertion réalisées en 2022 dans le cadre des clauses sociales d'insertion prévues dans les marchés publics.

Contact

marchespublics@cc-lacqorthes.fr

ÉDITO

NOTRE COMMANDE PUBLIQUE EST UN LEVIER DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE.

Au-delà de son impact strictement économique, la commande publique a, au gré des réformes intervenues ces dernières années, progressivement évolué pour devenir un levier majeur dans la transition écologique et solidaire.

La communauté de communes de Lacq-Orthez s'est engagée depuis de nombreuses années en matière de développement durable, en mettant en œuvre des politiques de promotion de l'emploi par la commande publique, en développant des actions d'économie sociale et solidaire, en introduisant des critères et des clauses environnementales dans ses marchés, mais également en veillant à construire des relations contractuelles équilibrées avec ses fournisseurs.

Un des outils de structuration de la démarche d'achat responsable pour les collectivités est le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Si le montant d'achats annuels de la communauté de communes de Lacq-Orthez ne dépasse pas les 50 millions d'euros annuels – il représente environ 20 millions d'euros – et ne contraint donc pas la collectivité à se doter d'un tel schéma, **le fait de formaliser un SPASER pour la période 2024 à 2026 reflète sa volonté d'aller encore plus loin dans son rôle de collectivité exemplaire œuvrant efficacement en faveur d'un développement territorial écologique et solidaire.**

Le schéma répond aux valeurs et orientations promues par notre territoire et s'inscrit dans ses projets cadres : Projet de territoire, Plan Climat Air Energie Territorial, Contrat d'objectifs territorial.

Il a été élaboré dans le cadre d'une démarche collaborative et transversale associant fortement les élus et l'ensemble des services avec l'exigence affirmée de s'inscrire en cohérence avec la réalité opérationnelle. Les contributeurs ont ainsi pu échanger sur leurs ambitions en matière d'achat public durable, leurs bonnes pratiques, mais aussi sur leurs doutes et difficultés.

Le schéma se fonde sur 4 axes essentiels.

🔹 **Axe 1 : la protection de l'environnement**

La commande publique comme levier d'action pour la protection de l'environnement et de la santé.

🔹 **Axe 2 : l'équité sociale**

Agir en faveur de l'insertion et de l'équité sociales.

🔹 **Axe 3 : une économie responsable**

Favoriser un développement économique responsable du territoire.

🔹 **Axe 4 : une gouvernance de la politique d'achat**

Instaurer et pérenniser une gouvernance de notre politique d'achat public.

La poursuite de ces objectifs devra, en toute circonstance, être réalisée en concordance avec le Code de la commande publique, ainsi qu'avec les principes fondamentaux qui en découlent :

- 🔹 égalité de traitement des candidats,
- 🔹 liberté d'accès à la commande publique,
- 🔹 transparence des procédures.



Patrice LAURENT

Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez



Henri POUSTIS

Vice-président de la communauté de communes de Lacq-Orthez délégué aux marchés publics



AXE 1 >

LA PROTECTION

DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF 1 : MAÎTRISER NOS CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

Réduction des consommations

Bâtiments

- Étudier l'intégration de matériaux de construction biosourcés.

Parc routier

- Systématiser le recours à un critère environnemental, étudier le recours à un barème CO₂.

Espaces verts

- Réaliser des économies d'eau et d'engrais par l'abandon des achats liés au fleurissement aérien et en contenant.

Eclairage public

- Poursuivre le remplacement des lanternes par des Leds.
- Poursuivre la mise en œuvre du programme Ecolutz.

Travaux publics routiers

- Favoriser les revêtements d'enrobés à froid par l'identification d'un lot spécifique dans les marchés.
- Exiger l'élaboration par les entreprises candidates de bilans CO₂ des chantiers et les valoriser en tant que critère de sélection des offres.

INDICATEUR :
% de marchés prenant en compte les limitations de gaz à effet de serre pendant l'exécution des marchés de fournitures.

- Valoriser les producteurs de matériaux qui ont fait des efforts dans leur processus industriel visant à diminuer leur consommation d'énergie.
- Étudier le fait d'exiger des sanitaires sèches dans les chantiers.

Déchets

- Collecte des ordures ménagères : imposer aux prestataires de ces marchés d'optimiser les tournées pour réduire le bilan carbone et la consommation de carburant en utilisant un logiciel de digitalisation des tournées.
- Marché d'exploitation de l'unité de valorisation énergétique :
 - objectif de réduction de la consommation d'énergie et de hausse de la part des énergies renouvelables au cours de l'exécution du marché,
 - réaliser une étude d'installation d'une micro-turbine pour réduire la consommation d'énergie de l'unité en utilisant le surplus de vapeur qui n'alimente pas la Sobegi.
- Évacuation et traitement des déchets en déchetterie : optimiser les déplacements pour réduire le bilan carbone en compactant les déchets. Impact : réduction par 4 des rotations pour certaines bennes à tonnage équivalent.

Numérique

☛ Systématiser la prise en compte de l'indice de durabilité, soit par le recours à un critère relatif à l'indice de réparabilité ou des éléments équivalents si le produit ne dispose pas d'indice de durabilité, soit dans la définition du besoin (obligation résultant de l'article 15 de la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France - loi REEN).

INDICATEUR :
nombre de marchés prenant en compte un indice de réparabilité/durabilité.

☛ Veiller à cibler les équipements permettant des paramétrages visant à réduire les consommations énergétiques (mises en veille, programmation d'extinction des équipements, paramétrage par défaut...).

☛ Systématiser le recours à un critère relatif à la consommation énergétique pour les équipements et les solutions logicielles (loi Agéc).

☛ S'interroger systématiquement sur les possibilités de réintégration des équipements existants lors des renouvellements de marchés (exemple : renouvellement à venir du marché de téléphonie ou des infrastructures de réseaux).

INDICATEUR :
% de marchés prévoyant la reprise et le traitement des équipements en fin de vie.

☛ Tendre vers un renforcement de la part des critères environnementaux, seuil minimum de 10%.

☛ Exiger la mise en œuvre de démarches vertueuses de la part des prestataires de services (envoi des courriers, hébergement des données...).

☛ Séparer les achats d'équipements. Par exemple, dissocier le renouvellement des unités centrales des équipements périphériques (souris, clavier et écran).

Communication

☛ Mener une campagne d'optimisation des impressions.

☛ Étudier une nouvelle politique d'achat plus durable pour les goodies.

☛ Refondre le site internet conformément aux principes du numérique responsable.

Petite enfance

☛ Acheter uniquement de la vaisselle en inox ou en verre pour les repas des enfants.

☛ Privilégier l'achat de jouets en bois.

Recours aux énergies renouvelables

Bâtiments

☛ Acquérir une part d'énergie (électricité et gaz naturel) dite verte.

Parc routier

☛ Étudier l'opportunité de remplacement de petits matériels thermiques par des matériels électriques (souffleurs, tailles haies...).

☛ Étudier l'achat d'une cyber centrale permettant un gain important de poids et d'autonomie des batteries.

☛ Développer l'achat de véhicules électriques (obligation résultant de la loi d'Orientation des mobilités complétée par la loi Climat et résilience du 22 août 2021).

INDICATEUR :
% d'acquisitions de véhicules à faible émission de gaz à effet de serre par rapport à l'acquisition de véhicules à énergie fossile.

Déchets

☛ Envisager l'acquisition de véhicules de collecte des déchets plus propres.

Mobilités

☛ Introduire une obligation de verdissement de la flotte du prestataire de transport à la demande Mobilacq.

OBJECTIF 2 : GÉRER LES DÉCHETS DE MANIÈRE VERTUEUSE ET INTÉGRÉE

Bâtiments

- Obligation réglementaire de diagnostic / valorisation / recyclage / tri des déchets pour les constructions supérieures à 1 000 m². L'étendre aux constructions inférieures à 1 000 m².
- Systématiser et renforcer la question de la gestion des déchets dans les critères de jugement des offres des marchés de travaux.
- Systématiser la mise en œuvre de chartes environnementales (PAE) de chantiers dans les DCE de travaux.
- Insérer un critère de valorisation de la démarche environnementale dans les marchés de maîtrise d'œuvre.
- Prévoir dans les marchés de maîtrise d'œuvre une mission de suivi du tri des déchets dans les chantiers de construction.
- Développer l'achat de mobilier contenant des produits recyclés.

Parc routier

- Développer l'achat de pneus rechapés : objectif de 50 % d'achat pour les véhicules poids lourds.
- Développer l'achat de véhicules et pièces d'occasion.
- EPI : sensibiliser les fournisseurs à la question du recyclage des vêtements.

Déchets

- Achat de fournitures : augmenter la part de composants recyclés (exemple des bacs).
- Développer les partenariats d'économie sociale et solidaire (conventions avec des recycleries).

Numérique

- Exiger des fournisseurs qu'ils détaillent la part des composants recyclés (loi Agec).
- Développer l'achat de produits entièrement reconditionnés.

Foncier

- Inciter les entreprises de travaux au réemploi des matériaux trouvés sur place (par exemple : réutilisation du platelage de la passerelle de la zone de la Passerelle, concassage des bâtiments démolis pour mettre en sous-couche des lots à commercialiser...).

OBJECTIF 3 : PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, LES MILIEUX NATURELS ET PROTÉGER LA SANTÉ

INDICATEUR :

% de marchés ayant un label, une norme ou une clause limitant l'impact sur la santé et sur l'environnement.

Parc routier

- ☛ Développer l'achat de produits d'hygiène et d'entretien écologiques.
- ☛ Intégrer au prochain marché l'achat de lubrifiants biodégradables.
- ☛ Étudier le recours à du carburant écologique pour la motoculture permettant de réduire de 40 % les émissions polluantes.
- ☛ Expérimenter les produits écologiques pour les aérosols utilisés par l'atelier pour le nettoyage des pièces. A étudier pour les traceurs de chantiers.
- ☛ Étudier le recours à une fontaine écologique pour le nettoyage des pièces détachées.

Espaces verts

- ☛ Privilégier les commandes d'essences locales et adaptées au climat (arbres, arbustes, vivaces, gazons, semences fleuries...).
- ☛ Exiger le respect des cycles végétatifs par la définition de zonages différenciés dans les cahiers des charges.

Déchets

- ☛ Marché d'exploitation de l'unité de valorisation énergétique : demander des plantations pour la biodiversité sur le site (arbres à insectes...).

Numérique

- ☛ Exiger l'achat de toners dont la composition est dite « non toxique ».
- ☛ Développer les achats d'équipements éco labellisés.
- ☛ Favoriser les livraisons groupées.

Communication

- ☛ Prestations de traiteur : commander des prestations de traiteur comprenant une part plus importante de produits frais, locaux, et de saison dont au minimum 20 % issus de l'agriculture raisonnée locale.

Petite enfance

- ☛ Poursuivre la démarche Manger bio & local débutée en 2019 pour une alimentation saine et de qualité : obtention du label Ecocert en cuisine, 2e carotte pour les repas servis dans les 5 crèches de l'intercommunalité, 50 % d'achat bio, 20 % de produits bio et locaux avec une priorité pour l'achat de produits de saison.
- ☛ Continuer à réduire en quantité l'usage des produits d'entretien, développer l'achat de produits sans substances à risque pour la santé des jeunes usagers (vinaigre, argile...), produits d'entretien écologiques dans les crèches.
- ☛ Poursuivre l'achat de couches écologiques labellisées Oeko-Tex sans substances nocives.

Foncier

- ☛ Recourir aux services d'un écologue pour le suivi environnemental des chantiers permettant de respecter la faune et la flore locales en phase chantier et de mettre en place des actions durables pour le maintien de la biodiversité dans le temps (exemple : conseils sur les essences, sur les périodes d'intervention...).

Tourisme

- ☛ Lutter contre l'envahissement dû aux plantes exotiques en ayant recours à des prestations d'arrachage de la jussie et de la renouée du Japon sur la base de loisirs.

Événementiel

- ☛ Prévoir des locations de toilettes sèches dans le cadre des événementiels grand public intercommunaux.



AXE 2 >

L'ÉQUITÉ SOCIALE

OBJECTIF 1 : AUGMENTER LA PART DES MARCHÉS INTÉGRANT DES HEURES D'INSERTION, DÉVELOPPER LE RECOURS À UN CRITÈRE DE VALORISATION DE LA DÉMARCHE SOCIALE

INDICATEUR :

nombre de marchés comportant des clauses d'insertion, nombre d'heures d'insertion.

Déchets

- Augmenter la part de clauses sociales dans les marchés de collecte.
- Marché d'exploitation de l'unité de valorisation énergétique : recours à de la sous-traitance avec de l'insertion.

Mobilités

- Étudier l'introduction d'un critère social dans le marché du transport à la demande.

OBJECTIF 2 : DÉVELOPPER LE RECOURS AUX MARCHÉS RÉSERVÉS / AUGMENTER LE VOLUME DE DÉPENSES AUPRÈS DES STRUCTURES ESAT/EA

INDICATEUR :

nombre de marchés réservés.

Communication

- Distribuer et afficher par un organisme d'insertion.

Petite enfance

- Continuer le remplacement des agents d'entretien en crèches par un organisme d'insertion.

Mobilités

- Continuer à recourir au nettoyage du mobilier urbain du transport à la demande par un organisme d'insertion.

Tourisme

- Recourir à des marchés réservés pour l'entretien et le balisage du plan local de randonnées.

AUTRES ACTIONS GÉNÉRALES

- Dans les critères d'attribution, renforcer la prise en compte des propositions des entreprises candidates concernant la qualité du dispositif d'accompagnement.
- Valoriser les partenaires économiques proposant des politiques ou un engagement social fort.
- Connaître les actions des entreprises en matière de responsabilité sociétale (RSE) à travers les certifications et labellisations.
- Promouvoir l'égalité hommes femmes et la lutte contre les discriminations.
- Améliorer l'accessibilité aux outils numériques.



AXE 3 > UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE

Objectifs généraux

- Convention recyclerie : développer les partenariats avec l'économie sociale et solidaire.
- Développer les achats de produits du commerce équitable.
- Développer les achats vers le secteur de l'économie sociale et solidaire.
- Pour les consultations importantes, associer davantage les élus dans la détermination des critères de jugement des offres (comité d'engagement).

Numérique

- Prendre en compte la situation géopolitique pour certains équipements « sensibles » / question de la sécurité des données à performances égales.
- Préciser dans les cahiers des charges des obligations en matière de traçabilité des chaînes d'approvisionnement.

En effet, le secteur économique de la fabrication des matériels informatiques et de télécommunication est caractérisé par des chaînes de production mondialisées localisées dans des zones géographiques réputées exposées au risque de violation des droits humains fondamentaux au travail.

Toutes les étapes de production sont concernées : extraction minière, fabrication des composants, assemblage des matériels, transports (notamment transfrontaliers).



AXE 4 >

UNE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE D'ACHAT

OBJECTIF 1 : METTRE EN PLACE UN PROCESSUS D'ACHATS RESPONSABLES

- Communiquer sur le SPASER, en interne et en externe.
- Créer un espace dédié sur l'extranet pour faciliter le partage de bonnes pratiques et l'accès aux actualités achats responsables.
- Formations en interne du service et de l'ensemble des responsables de services.
- Pérenniser le « Club marché » en charge de piloter, suivre la performance et la mise en œuvre du schéma.
- Évaluer le SPASER, travailler à la mise en place d'une cartographie des achats.
- Poursuivre et développer la pratique du sourcing pour tout type d'achat.
- Repérer et comptabiliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire.
- Organiser un temps de rencontre entre les structures de l'économie sociale et solidaire et les services prescripteurs.
- Organiser un temps de rencontres services acheteurs / entreprises.
- Poursuivre et développer les groupements de commande.

OBJECTIF 2 : PROMOUVOIR LA RSE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

- Augmenter la prise en compte du développement durable pour atteindre l'objectif d'inclure, d'ici 2025, des considérations environnementales et sociales dans respectivement 100 % et 30 % des marchés notifiés au cours de l'année, conformément au PNAD.
- Donner une place visible au développement durable dans l'analyse des offres afin de l'utiliser comme un véritable outil de départage et de valorisation des offres.
- Prendre davantage en compte les questions liées à la fin de vie des achats.

INDICATEUR :

% de marchés comportant des considérations sociales et environnementales.